



LES ZONES

Urbaines		Pour une meilleure lisibilité des plans la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places			Contour de zone
	UCe		URm		URc
	USP		UEa UEp UEI UEI		UEc
	UPr		UL		UPp
A urbaniser		Naturelles			AUCe AURm AURc AURI
	AUL		AU1-2 ou 3		AUEc
	A		N		AUSP

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés			
	Emplacements réservés pour espace vert ou installation d'intérêt général		Emplacements réservés pour espace vert ou Contenu Ecologique
	Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation		Emplacements réservés pour voirie
	Périmètre d'attente de projet		Localisation préférentielle pour équipement art.L.151-41
Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie			
	Espace Boisé Classé		Espace Boisé Classé Punctuel Arbre remarquable
	Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique		Délimitation d'Espace de Pleine Terre
	Élément Bâti Patrimonial		Périmètre d'intérêt Patrimonial
	Espace Végétalisé à Valoriser		Plantation sur domaine public
Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions			
	Richeesse du sol et sous-sol		Secteur de Mixité Fonctionnelle
	Bâtiments avec changement de destination possible		Polygone d'implantation
Prescriptions relatives à l'implantation des constructions			
	Espace non aedificandi		Marge de recul
	Continuité Obligatoire		Discontinuité Obligatoire
	Ligne d'implantation		Polygone d'implantation
Prescriptions relatives aux déplacements			
	Débouché piétonnier		Débouché de voirie
	Cheminement à préserver		Voir plan 2 000° ou plan masse
	Commune		Arrondissement
	Voir orientations d'aménagement et de programmation		

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU - H

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°3 APPROBATION - 2022

SATHONAY-CAMP

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Echelle : 1/2000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre gris
 OFPI_MDL_M3_DETAIL_ZONAGE_P_OFFICIEL_Q_SATHONAY_CAMP_272-084529